

BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation synthétique (article L2313-1 et L5211-36 du CGCT)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Du fait de la crise sanitaire, cette date limite a été reportée au 31 juillet pour l'année 2020. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget de la Communauté de Communes de la Basse Zorn a été voté le 29 juin 2020 par le Conseil communautaire. Il est constitué d'un budget Principal et de plusieurs budgets annexes (eau, assainissement, ordures ménagères, lotissements d'habitation et micro zones d'activités)

C'est dans un contexte toujours tendu que la Communauté de Communes doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Le budget principal

Le budget principal de la Communauté de Communes s'élève à 12 826 790€ dont 39% sont affectés à la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) et 61% à l'investissement (vocation à préparer l'avenir)

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité

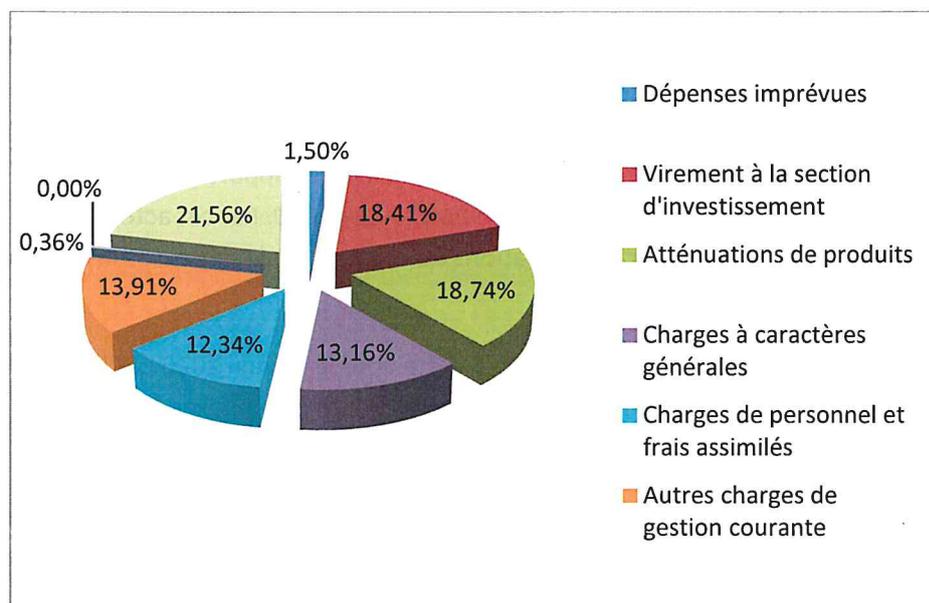
Pour 2020 elle s'établit à :

* 4 067 491€ pour les dépenses

* 4 990 802€ pour les recettes

L'écart constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement. Pour 2020, l'autofinancement prévisionnel est de 923 311€.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 995 741€ et s'établissent comme suit :

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 75.000€ qui permet d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section si besoin

Chapitre 023 « Atténuation de produits » pour un montant de 935 311€ contre 971 478€ réalisé en 2019. Ce chapitre regroupe les reversements au titre du FPIC (système de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les redistribuer à d'autres, moins favorisées), au titre du FNGIR (fonds destiné à compenser les conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle) et au titre de la contribution à l'évacuation des eaux pluviales versée au budget assainissement.

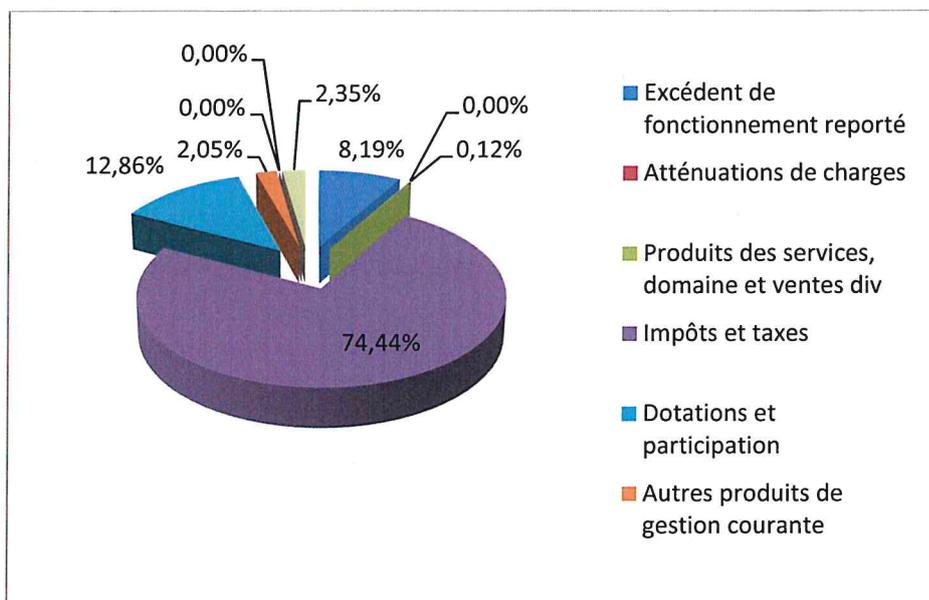
Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 656 930€, contre 427 268€ réalisé en 2019. Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au maintien du service public : frais généraux de la collectivité, travaux d'entretien de voirie et sur bâtiments, réparation de ponts, actions du conseil intercommunal des jeunes, actions pour la promotion de la langue et culture régionale. Ce chapitre est en hausse notamment du fait des frais liés à la crise sanitaire (+55 000€) ainsi que du contrôle réglementaire des poteaux d'incendie (+52 000€)

Chapitre 012 « dépenses de personnel » pour un montant de 611 600 € : stable par rapport au réalisé de 2019.

Chapitre 65 « Autres charges courante » pour un montant de 694 300€, en hausse par rapport au réalisé 2019 du fait de la réalisation d'un plan global de déplacement, et de la déclinaison du projet de territoire en fiche action.

Chapitre 66 « charges financières » pour un montant de 18 100€ qui correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 465 110€ et sont composées des postes suivants :

Les ressources fiscales s'élèvent à 3 121 605€ pour les impôts directs. Ce montant a été évalué à partir des bases notifiées par les services fiscaux pour 2020 et tient compte de la stabilité des taux. A cela s'ajoute 548 541€ de produit CVAE et 45 000€ de recettes sur les paris hippiques

La Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations s'établissent à 641 949€. Depuis 2014, La Communauté de Communes à l'instar de toutes les collectivités locales, a été fortement impactée par la baisse des dotations voulue par l'Etat pour contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour 2020, la DGF de la CCBZ sera de 487 850€, soit une hausse de 16 500€ par rapport à 2019. (pour mémoire elle était de 763 820€ en 2013).

Les autres produits réels se répartissent comme suit :

- redevance d'occupation du domaine public pour la Mapad : 58 970€
- refacturation de frais aux budgets annexes et aux communes membres : 42 900€

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir, elle est donc liée aux projets de la communauté de communes. Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 7 599 157€.

L'investissement 2020 sera essentiellement composé des travaux structurants suivants :

- programme de voirie (dont solde de travaux 2019) : 2 161 875€
- travaux de rénovation énergétique à la Mapad de Hoerd : 1 014 725€
- mise en place d'une signalétique du territoire : 30 000€
- mise en œuvre du Très haut débit : 668 150€
- achat de terrain pour l'optimisation de la requalification du site de l'EPSAN : 1 372 150€
- réalisation de travaux à la Maison des Services et achat d'un espace de stockage : 223 000€

En outre, la Communauté des Communes maintient son programme de soutien aux communes membres par le versement de fonds de concours (370 215€ pour 2020) et au budget annexe eau par le versement d'une subvention d'équipement (200 000€).

Les recettes mobilisées pour financer ces investissements se répartissent en 3 catégories :

- l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement) pour 923 311€
- les ressources propres constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 379 445€), du FC TVA (587 824€) et des amortissements (1 076 250€)
- des subventions attendues dans le cadre de la rénovation énergétique de la Mapad (357 750€) et du fonds communal pour les travaux de voirie à Bietlenheim (100 000€)

Un prêt relais d'un montant de 1 420 100€ est à prévoir dans l'attente de la revente des terrains destinés à la requalification du site de l'EPSAN

Les budgets annexes

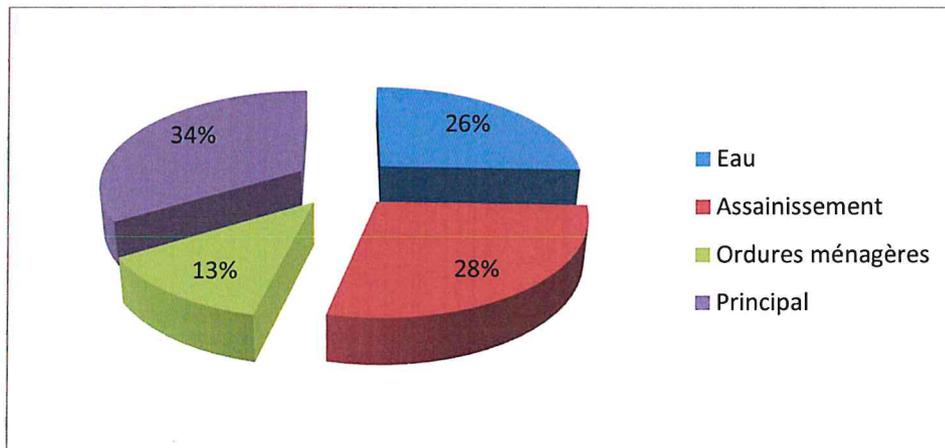
Les principaux budgets annexes de la CCBZ sont l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

Il ne sera pas traité ici des budgets annexes des lotissements et micro-zones d'activités car ceux-ci s'autofinancent par la commercialisation des terrains viabilisés.

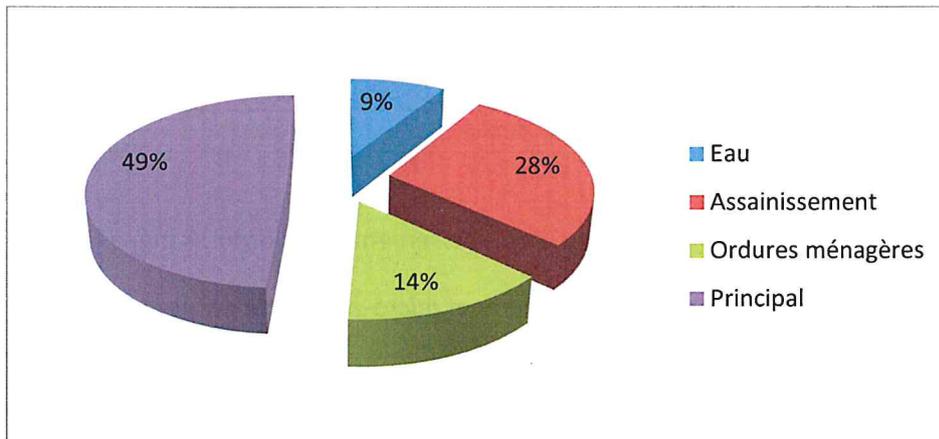
	Fonctionnement	Investissement	Total
Eau	3 782 261,28	1 414 650,74	5 196 912,02
Assainissement	4 165 114,44	4 474 131,23	8 639 245,67
Ordures ménagères	1 875 522,19	2 240 545,57	4 116 067,76

Avec 17 952 225€ les budgets annexes eau, assainissement et ordures ménagères participent à 58% de la masse budgétaire totale.

Fonctionnement :



Investissement :



Le budget annexe EAU :

En fonctionnement il s'équilibre 3 782 261€ et devrait dégager un autofinancement de 344 921€. Il comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau d'eau potable. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 1 414 650€ et comprend principalement :

- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites eau à Hoerd, Weyersheim
- les travaux de sécurisation du réseau d'eau, en partenariat avec l'Eurométropole

Ce programme ambitieux est financé par l'excédent d'investissement 2019 (400 469€) ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (200 000€) et par la subvention d'équipement versée par le budget principal (200 000€)

Aucun emprunt n'est à prévoir en 2020

Le budget annexe ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement il s'équilibre à 4 165 114€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau des eaux usées, le versement d'indemnité de servitude de passage pour les conduites, la mise en place de mesures obligatoires pour la métrologie des déversoirs d'orage. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établit à 4 474 131€ et comprend principalement :

- les travaux de gainage du réseau à Marienthal, Weitbruch, Weyersheim et Bietlenheim
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites à Hoerd et Weyersheim pour pallier aux problèmes de débordement du réseau

L'excédent d'investissement de 2019 (1 758 702€), et le virement de la section de fonctionnement (840 864€) permettront le financement adéquat des projets.

Le budget annexe ORDURES MENAGERES :

En fonctionnement il s'équilibre à 1 875 522€ et comprend essentiellement les frais de collecte des ordures ménagères et des recyclables, les frais de gestion des déchetteries, les éliminations de gravats, pneus etc ... et les actions de communication destinées à favoriser le tri. Ces frais sont couverts par la redevance incitative des usagers du service.

L'étude sur l'optimisation des déchetteries a été menée en 2018. Elle a permis au Conseil de Communauté de valider ses attentes quant à l'avenir de son réseau de déchetteries en choisissant la réalisation d'une déchetterie unique à Kurtzenhouse. Les ressources affectées à ce projet sont de 2 005 000€ en autofinancement

